

Réaliser le diagnostic des TMS liés aux déplacements de clients



Louise Bélanger
lbelanger@asstsas.qc.ca

LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS) DANS LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX A ÉTÉ CIBLÉE COMME PRIORITÉ PAR LA CNESST. COMME LES DÉPLACEMENTS DE CLIENTS SONT BIEN SOUVENT LA CAUSE PREMIÈRE DE CES LÉSIONS, IL EST ESSENTIEL DE POSSÉDER UN PLAN D'ACTION ADAPTÉ À VOTRE SITUATION POUR VENIR À BOUT DU PROBLÈME. CET ARTICLE VOUS PROPOSE UNE DÉMARCHE POUR Y ARRIVER.

Lorsqu'on pense aux accidents liés aux déplacements de clients, le premier moyen de prévention qui vient à l'esprit consiste, souvent, à donner de la formation PDSB. Est-ce toujours la solution appropriée ? Avant de déterminer le plan d'action à mettre en place, il est primordial d'établir le bon diagnostic pour vous assurer que les solutions sont adaptées aux problèmes à l'origine des accidents.



Il est primordial d'établir le bon diagnostic pour vous assurer que les solutions sont adaptées aux problèmes à l'origine des accidents.

Première étape : analyser le registre d'accidents

À partir de votre registre d'accidents du travail (avec et sans perte de temps), sélectionnez l'ensemble des accidents liés aux déplacements de clients et aux clients non collaborateurs. Selon les catégories de votre base de données, ces accidents peuvent être enregistrés sous différents termes (**tableau 1**). Il faudra valider vos informations avec les descriptifs ou les enquêtes d'accidents et retirer les événements qui ne sont pas pertinents.

Deuxième étape : classer les accidents en cinq catégories

Par la suite, classez les accidents retenus en cinq catégories qui représentent les scénarios les plus fréquents d'accidents dans le réseau (**tableau 2**). Vous pourrez alors établir les accidents les plus fréquents ou, encore, les plus graves qui génèrent le plus de lésions indemnisées afin de déterminer vos priorités d'action.

1. EXEMPLES DE TERMES INDIQUÉS DANS LES BASES DE DONNÉES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL (CATÉGORIES « GENRE D'ACCIDENT » OU « TYPE DE CONTACT »)

DÉPLACEMENT DU CLIENT

- déplacement du client
- usager-mobilisation
- usager-éviter la chute
- effort excessif
- etc.

CLIENT NON COLLABORATEUR

- agression
- agression physique
- frappé par
- morsure
- etc.

2. CINQ CATÉGORIES D'ACCIDENTS LIÉS AUX DÉPLACEMENTS DE CLIENTS

CATÉGORIES	DESCRIPTIFS	RÈGLES DE L'ART DU DÉPLACEMENT
Déplacement entre 2 surfaces assises	<p>Lorsque la mise en charge du client est utilisée pour le déplacer entre deux positions assises</p> <p>Lorsque le client est maintenu en position debout pour un soin (changer la culotte, toilette partielle au lavabo, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'évaluation préalable de l'état du client pour déterminer la méthode de transfert • Effectuer le transfert manuel seulement si le client peut pivoter et faire 2-3 petits pas • Sinon, utiliser des équipements selon le niveau d'assistance : verticalisateur non motorisé, levier à station debout motorisé, lève-personne mobile au sol, lève-personne sur rail
Assistance à la marche et lors d'une chute	<p>Lorsque le client effectue quelques pas</p> <p>Lorsque les événements sont liés au fait de retenir un client qui chute</p> <p>Lorsqu'il faut relever un client qui a chuté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'évaluation préalable de la capacité de marche du client pour déterminer l'auxiliaire de marche et le niveau de supervision requis • Déterminer le risque de chute du client • Porter des chaussures adéquates • Assurer un environnement dégagé, un éclairage adéquat, la présence de rampes, de barres d'appui • Disposer de ceintures de marche • Connaître le protocole post-chute avec équipements
Mobilisation de surface	<p>Lorsque le client est mobilisé dans le lit (repositionnement, transfert couché à assis, etc.)</p> <p>Lorsque le client est mobilisé entre deux surfaces (ex. : du lit à la civière)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des équipements pour faciliter l'autonomie du client (trapèze, banc de poussée, <i>Bed Helper</i>, barre plafond-plancher, etc.) • Avoir des surfaces de glissement pour réduire la friction • Avoir des lits électriques ajustables qui facilitent les transferts (demi-ridelles, fonction Trendelenburg, panneau de tête amovible, balance intégrée, etc.) • Avoir des équipements pour les transferts du lit à la civière (planche de transfert, <i>Samarit</i>, matelas à air, etc.) • Avoir des équipements adaptés pour la clientèle obèse
Client non collaborateur	<p>Lorsque le soignant est en intervention directe pour un soin et qu'il n'obtient pas la collaboration du client, que celui-ci devient agressif</p> <p>Lorsque le patient résiste, force contre le soignant, présente des gestes agressifs, pince, serre, frappe</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir communiquer (parole, regard, geste) • S'assurer de la collaboration du client avant de donner un soin ou d'effectuer un transfert • S'adapter aux réactions du client • Laisser le patient effectuer ce qu'il peut faire lui-même • Respecter le sommeil du client • Fournir un environnement calme et adapté
Autre	<p>Événements qui n'entrent pas dans les quatre autres catégories ; peuvent être liés à l'équipement défectueux, au repositionnement au fauteuil, à la manipulation d'équipements (lit, civière), aux soins d'hygiène, à l'habillement, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer l'entretien préventif des équipements • Disposer d'équipements adaptés pour les soins d'hygiène (chaise de douche ajustable, civière-douche) • Avoir un processus de déclaration des situations dangereuses connu de tous • Procéder aux enquêtes d'accidents • Maintenir l'environnement dégagé

Pour assurer une implantation et un suivi de la démarche, il est important que les gestionnaires de soins soient au courant des règles de l'art du déplacement sécuritaire.

Troisième étape : comparer avec les règles de l'art

Pour chacun des cinq scénarios, il existe des conditions de base à respecter afin de diminuer les risques d'accident. Ces règles de l'art (tableau 2) touchent les différents éléments de la situation de travail (personne, temps, tâche, environnement, équipements, pratiques organisationnelles). La comparaison entre votre situation actuelle et les conditions requises pour chacune des catégories vous permettra de découvrir et de combler les lacunes.

Quatrième étape : élaborer le plan d'action

Le plan d'action repose sur le diagnostic posé non seulement en ce qui concerne le scénario le plus fréquent, mais également en ce qui a trait aux lacunes constatées par rapport aux règles de l'art du déplacement. Certaines tâches à risque associées à une clientèle particulière (ex. : clients en orthopédie ou polytraumatisés) peuvent ne pas être couvertes par les règles de l'art des cinq grandes catégories. Vous devrez, sans doute, les analyser plus en profondeur pour trouver la solution appropriée.



Pour une action efficace

La démarche de diagnostic des TMS liés aux déplacements des clients permet d'avoir une vision globale des risques les plus fréquents. Ainsi, vous pourrez structurer vos interventions dans le temps et investir à la bonne place afin d'être efficace.

Cependant, pour assurer une implantation et un suivi de la démarche, il est important que les gestionnaires de soins soient au courant des règles de l'art du déplacement sécuritaire. À cet effet, l'ASSTSAS a développé la formation Prévention des TMS lors des déplacements de clients. Faites appel à nos services, nous pouvons vous accompagner dans vos efforts de prévention. ■

RÉFÉRENCES

Dresser le diagnostic des TMS reliés à la manutention de clients dans son organisation. Actes du colloque 2017 (asstsas.qc.ca/colloque2017-5).

Plan d'action en SST. Guide de prévention (asstsas.qc.ca/gp73).

Programme de prévention des TMS chez le personnel soignant, 2011, 187 p. (asstsas.qc.ca/programme-tms)



Illustrations : Peggy Messing

FORMATION

PRÉVENTION DES TMS LORS DES DÉPLACEMENTS DE CLIENTS

Dans votre établissement, **des soignants se blessent** lorsqu'ils aident des clients à se déplacer ? Vous avez **un rôle d'encadrement** et vous voulez mieux connaître **les règles de l'art d'un déplacement** sécuritaire ? Vous souhaitez être **mieux outillé pour prévenir** ce type d'accident ?

Cette formation est pour VOUS !

DURÉE : 1 JOURNÉE

asstsas.qc.ca/formation-tms-deplacements